



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET

Fondation Partage et Vie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation Partage et Vie

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 11 avril 2001

SIREN : 439 975 640

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de la Fondation Partage et Vie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Partage et Vie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées au paragraphe *E. Changements de méthode comptable* en page 7 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de la Fondation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

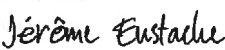
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 22 avril 2026

Signé par :

3DCD59F6CF01441...

Jérôme Eustache

Associé



COMPTES SOCIAUX

2025



Reconnue d'utilité publique

BILAN

ACTIF

En KC

ACTIF	NOTE	Valeur brute 2025	Amortissements / Dépréciations	2025	2024
ACTIF IMMOBILISE					
<i>Immobilisations incorporelles</i>	1.1	10 090	8 389	1 701	1 843
Frais d'établissement		126	35	90	38
Frais de recherche et de développement		244	-	244	224
Donations temporaires d'usufruit		-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		9 504	8 354	1 150	1 422
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		216	-	216	159
<i>Immobilisations corporelles</i>	1.1	194 334	124 925	69 408	54 982
Terrains		1 535	337	1 198	807
Constructions		28 643	16 430	12 213	5 900
Installations techniques, matériel et outillage industriels		163 400	108 159	55 241	47 595
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		756	-	756	680
<i>Immobilisations financières</i>	1.1	88 632	2 414	86 219	71 780
** TOTAL **		293 056	135 728	157 328	128 606
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours		760	-	760	694
<i>Créances</i>					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1.2	35 731	6 847	28 883	24 923
Créances reçues par legs ou donations		-	-	-	-
Autres créances	1.3	10 585	-	10 585	12 151
Charges constatées d'avance	1.4	2 426	-	2 426	2 505
Valeurs mobilières de placement	1.5	0	-	0	20
Instruments financiers à terme et jetons détenus		-	-	-	-
Disponibilités	1.6	58 863	-	58 863	64 587
** TOTAL **		108 364	6 847	101 517	104 880
** TOTAL en KC **		401 420	142 575	258 845	233 485

BILAN
PASSIF

PASSIF	NOTE	2025	2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	2.1		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		19 105	19 105
Fonds propres complémentaires		43 828	43 651
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves pour projet de l'entité		88 205	79 186
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>		55 073	46 476
Autres		-	-
Report à nouveau	-	83 109	74 588
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	-	10 742	189
Excédent ou déficit de l'exercice		5 985	2 481
<i>Dont résultats des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>		5 834	1 431
SITUATION NETTE SOUS-TOTAL		74 015	69 836
Fonds propres consommables		-	-
Subventions d'investissement		13 807	13 009
Provisions règlementées		4 361	4 123
** TOTAL **		92 183	86 969
FONDS REPORTES ET DEDIES	2.2		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		196	248
Fonds dédiés		25 978	21 907
** TOTAL **		26 174	22 155
PROVISIONS	2.3		
Provisions pour risques		5 599	5 892
Provisions pour charges		2 083	2 113
** TOTAL **		7 682	8 006
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.4	12 670	5 326
Emprunts et dettes financières diverses	2.4	11 694	10 688
Instruments financiers à terme		-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2.5	29 969	30 384
Dettes des legs ou donations		-	-
Dettes fiscales et sociales	2.6	59 070	54 672
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.5	1 818	1 147
Autres dettes	2.7	14 384	10 917
Produits constatés d'avance	2.8	3 201	3 222
** TOTAL **		132 806	116 356
Ecarts de conversion Passif (V)		-	-
** TOTAL en KC **		258 845	233 485

COMPTE DE RESULTAT

En KC

COMPTE DE RESULTAT	NOTE	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		-	-
Ventes de biens		32	71
Ventes de prestations de service	3.1	177 958	11 483
<i>Dont activité médico-sociale</i>		172 785	5 880
Concours publics et subventions d'exploitation	3.2	363 999	483 705
<i>Dont activité médico-sociale</i>		305 443	429 449
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		-	-
Ressources liées à la générosité du public	3.3	178	340
<i>Dont:</i>			
<i>Dons manuels</i>		178	340
<i>Mécénats</i>		-	-
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		-	-
Contributions financières		91	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3.4	2 656	10 390
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		556	-
Utilisations des fonds dédiés	3.5	4 898	4 207
Autres produits	3.6	10 299	703
Total I		560 668	510 897
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		2 773	3 114
Variation de stock		- 66	- 44
Autres achats et charges externes	3.7	167 823	158 728
Aides financières		535	388
Impôts, taxes et versements assimilés		28 010	25 517
Salaires	3.8	232 153	211 107
Cotisations sociales		92 727	83 397
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3.9	16 195	11 989
Dotations aux provisions		276	3 019
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		474	-
Reports en fonds dédiés	3.10	8 521	9 739
Autres charges		4 508	4 027
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		6 739	- 84

COMPTE DE RESULTAT

En KC

COMPTE DE RESULTAT	NOTE	2025	2024
PRODUITS FINANCIERS			
De participation		-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		458	486
Autres intérêts et produits assimilés		670	1 290
Reprises sur dépréciations et provisions		4	1
Différences positives de change		-	-
Produits des immobilisations financières cédées		301	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		-	-
Total III		1 434	1 777
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 614	284
Intérêts et charges assimilées		421	164
Différences négatives de change		-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		4	-
Total IV		2 039	448
2. RESULTAT FINANCIER (III -IV)	4.1	- 604	1 329
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		6 134	1 245
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels		143	2 124
Total V		143	2 124
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles		291	888
Total VI		291	888
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4.2	- 148	1 236
Impôts sur les bénéfices		1	-
Total des produits		562 245	514 798
Total des charges		556 261	512 317
EXCEDENT OU DEFICIT		5 985	2 481



A. Présentation

Reconnue d'utilité publique le 11 avril 2001, la Fondation Partage et Vie est aujourd'hui un opérateur important du secteur privé non lucratif.

Elle a pour objet la prise en charge de la dépendance sous toutes ses formes, se déployant de l'étude jusqu'à la mise en œuvre de moyens d'intervention ; conciliant la meilleure qualité de service et le moindre coût pour les bénéficiaires et pour l'économie nationale. Le domaine principal d'intervention est la conception et la gestion de la prise en charge de la personne dont la perte d'autonomie, à domicile ou en établissement, est liée à l'âge, la maladie ou à un handicap physique, sensoriel ou mental.

L'objet de la Fondation est étendu à la recherche et à toutes opérations directement ou indirectement liées à la prise en charge de l'exclusion sous toutes ses formes.

B. Faits significatifs de l'exercice 2025

L'activité de Partage et Vie a été exercée, sur le plan de la gouvernance, conformément à ses statuts (tels qu'approuvés par un décret ministériel daté du 19 février 2020) et en cohérence avec le projet stratégique « À nous le soin ! », adopté par le Conseil d'administration le 27 février 2020, pour la période 2020-2025. Un nouveau projet stratégique a été validé par le Conseil du 29 janvier 2026 pour la période 2026-2030.

B.1 Evolution du périmètre

Le périmètre des établissements de Partage et Vie a progressé en 2025 à la suite de la fusion avec les associations AFA et APMMJL, sept EHPAD habilités à l'aide sociale et une

résidence autonomie rejoignent le périmètre de Partage et Vie à compter du 1er janvier 2025, dont un est situé dans les Pyrénées-Atlantiques et les autres en Gironde.

Après accord par les autorités compétentes du transfert géographique de l'EHPAD d'Ecaillon et de la résidence autonomie d'Aniche sur un nouveau site à Auberchicourt dans le nord, la fondation exploite deux nouveaux établissements depuis décembre 2025.

B.2 Mise en place du dispositif des tarifs différenciés hébergement dans des EPHAD

Le nouveau cadre de ce mécanisme de différenciation des tarifs est posé par la loi du 8 avril 2024 « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie » (dite « Bien vieillir »), complétée par un décret du 31 décembre 2024. La Fondation a débuté à la mise en place de ces tarifs différenciés à partir du printemps 2025.

B.3 Résolution de deux contentieux

Deux décisions et protocoles d'accord ont permis de constater un produit non pérenne significatif de 1.624 K€ sur l'exercice 2025.

C. Faits postérieurs à l'exercice

C.1 Changement de périmètre

Un service à domicile implanté à Dieulefit dans la Drôme et une résidence autonomie domicilié à Tarare dans le Rhône intègrent le périmètre de Partage et Vie à compter du 1^{er} janvier 2026.

C.2 Evolution d'activité

La demande de bascule tarifaire (de Ex-OQN à Ex-DG) pour l'établissement La Valériane en Martinique a été validée par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) en décembre 2025 pour une mise en application à compter du premier janvier 2026.

C.3 Vente immobilière

Vente des terrains et bâtiments des établissements de Canejan, Navarrenx et Vendays au bailleur Eneal.

C.4 Fin de la DSP de Téléassistance

Transfert de la Délégation de Service Public de Creuse à Cassiopéa et cession de la téléassistance de Blois et Limoges à Présence Verte.

D. Cadre réglementaire

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux principes et règles comptables issus des différents règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) suivants :

- Le règlement comptable ANC n°2022-06 relatif au plan comptable général ;
- Le règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, est modifié par le règlement ANC n°2023-03 ;
- Le règlement ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'est substitué au 1^{er} janvier 2020, à l'avis CNC n°2007-05 du 04 mai 2007 ;
- Pour les établissements sanitaires, il est fait également application des dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2006 et du décret 2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD).

E. Changements de méthode comptable

Depuis le 1^{er} janvier 2025, Partage et Vie applique les règlements n° 2022-06, qui remplace le règlement ANC 2014-03 et le règlement ANC n°2023-03 qui modifie le règlement ANC n° 2018-06. Ces nouveaux règlements portent sur la modernisation des états financiers qui redéfinit la notion de charges et produits exceptionnels, supprime la technique des transferts de charges, reclasse les quotes-parts des subventions d'investissement virée au résultat en produits d'exploitation. Consécutivement à ce changement, la fondation a également procédé au reclassement de la facturation des ESSMS faites aux personnes privées du poste « concours publics » au poste « ventes et prestations de services ».

F. Règles et méthodes comptables

F.1 Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

F.2 Principes comptables portant sur certaines opérations

F.2.1 Immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

A/ Les biens immobiliers

La Fondation applique le règlement ANC N° 2022-06 concernant la définition, la comptabilisation l'amortissement et la dépréciation des actifs.

La Fondation applique le principe de comptabilisation par « composant », pour les structures dont elle est propriétaire (Jouarre, Le-Poët-Laval, Verquin), principe selon lequel est comptabilisé distinctement chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet d'une utilisation différente, de telle sorte que, s'il est

appelé à être remplacé au terme ou avant l'expiration de sa durée d'utilisation prévisible, il puisse faire l'objet d'un désinvestissement individualisé. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

Le pourcentage de ventilation de composants sur les valeurs brutes des constructions est le suivant :

Composants	Durée d'amortissement	%
Structure / gros œuvre	40 ans	65 %
Façade et étanchéité	15 ans	7 %
Ascenseurs	20 ans	4 %
Chauffage	20 ans	4 %
Installat° techniques et générales	15 ans	13 %
Agencements généraux divers	15 ans	7 %

Les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilité probable.

B/ Les autres immobilisations corporelles

Celles-ci sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire avec les durées suivantes :

Composants	Durée d'amortissement
Agencements – Installations	Entre 8 et 10 ans
Matériel et outillages	Entre 5 et 8 ans
Mobilier	Entre 8 et 12 ans
Matériel de bureau	Entre 5 et 8 ans
Matériels et logiciels informatiques	Entre 3 et 6 ans

F.2.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (valeur boursière ou, à défaut, valeur d'usage) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

F.2.3 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation de créances clients sont appréciées au cas par cas compte tenu de l'analyse du risque de non-recouvrement évalué à la date d'arrêté des comptes compte tenu de l'antériorité de celles-ci, des encaissements réalisés après la clôture, de l'avancement de la procédure et de la solvabilité de notre débiteur.

F.2.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Les opérations de cession sont enregistrées selon la méthode dite « premier entré – premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

F.2.5 Fonds propres statutaires

Le montant inscrit à cette rubrique correspond à la dotation financière additionnée de la dotation immobilière. Cette dotation immobilière représente le résultat de la différence entre l'évaluation d'experts et la valeur des biens immobiliers apportés dans le cadre de la dévolution et dont la Fondation est encore propriétaire, nette des emprunts et des provisions afférents à certains de ces mêmes biens.

F.2.6 Subventions d'investissement

Elles sont affectées dans les établissements à des investissements corporels, et elles sont reprises en produit d'exploitation au rythme de l'amortissement des composants ou des immobilisations qu'elles financent.

F.2.7 Provisions pour risques et charges

Celles-ci ont pour objet de faire face aux risques de dépréciation d'éléments d'actifs et de pertes d'exploitation. Elles sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture des comptes.

F.2.8 Fonds dédiés

Lorsque des concours publics ou subventions sont affectés par les financeurs à des projets déterminés, la partie des ressources non engagée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des Fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « utilisation des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat.

F.2.9 Legs et donations inscrits au compte de résultat

Conformément aux statuts de Partage et Vie, un legs ou une donation doit être accepté par délibération du Conseil d'administration.

F.2.10 Mécénat

Ressources : ont été enregistrées en produits les ressources encaissées au cours de l'exercice ou appuyées par une convention ferme de versement signée au cours de l'exercice.

Charges : sont comptabilisées en charges les dépenses dès la décision du Conseil d'Administration.

F.2.11 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Après analyse, les contributions volontaires et gratuites sont estimées comme non significatives au regard des enjeux financiers globaux de la Fondation et n'impactent pas la compréhension globale du modèle économique et des activités de la Fondation.

F.2.12 Traitement comptable des Fondations sous égide

Les statuts de la Fondation lui confèrent la capacité de Fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de Fondations abritées au nom de donateurs (personne physique et/ou personne morale) ou de testateurs. Ces fondations abritées, sans personnalité juridique autonome, ont bénéficié de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources. Ces éléments constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en respectant les volontés des fondateurs.

Les opérations générées par la gestion de ces biens sont partie intégrante des opérations de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

L'impact des Fondations abritées, tant sur les postes du bilan, que sur les postes du compte de résultat, est présenté dans le point 4.

F.2.13 Reconnaissance des produits

Les produits sont enregistrés selon leur nature juridique et conformément aux référentiels comptables et aux textes réglementaires applicables à la Fondation (cf. ci-dessus D. Cadre Réglementaire).



1 Compléments d'informations sur le bilan – actif

1.1 Immobilisations

Valeurs brutes (en K€)	Valeur brute 31/12/2024	Changement de périmètre	Mouvements poste à poste	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	11 320	187	21	329	1 766	10 090
Terrains	1 023	598	0	0	86	1 535
Constructions et agencements	13 569	15 418	301	42	688	28 643
Installat° techniques et matériel	147 544	8 392	2 321	15 324	10 181	163 400
Immobilisations en cours	522	-	-1 400	1 138	18	242
Avances et acomptes	158	-	-1 243	1 608	8	514
Immobilisations corporelles	162 815	24 408	-21	18 113	10 981	194 334
Immobilisations financières	72 580	70	-	16 158	176	88 632
Total	246 715	24 665	-	34 600	12 923	293 056

Amortissements (en K€)	Cumul 31/12/2024	Changement de périmètre	Mouvements poste à poste	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	9 476	143	-	536	1 766	8 389
Terrains	216	118	-	24	21	337
Constructions et agencements	7 669	8 301	-	1 038	578	16 430
Installat° techniques et matériel	99 949	5 967	-	12 105	9 862	108 159
Immobilisations corporelles	107 833	14 386	-	13 167	10 461	124 925
Immobilisations financières	800	-	-	1 614	-	2 414
Total	118 109	14 529	-	15 317	12 227	135 728

Hors immobilisations financières, les nouveaux investissements sont supérieurs de moins de 4% aux investissements prévisionnels 2025.

1.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes restent stables, passant de 1,8 M€ à 1,7 M€. Les sorties correspondent à des mises au rebut d'immobilisations obsolètes (principalement des licences informatiques).

1.1.2 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2025, le montant des immobilisations corporelles nettes s'établit à 69,4 M€, en progression de 14,4 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- Leur renouvellement régulier en cohérence avec les programmes pluriannuels d'investissement (PPI) ;
- La reprise pour 24.4 M€ d'immobilisations brutes des établissements de l'AFA et de l'APMMJL, consécutivement à la fusion de ces deux associations avec Partage et Vie ;
- L'ouverture des deux sites à Auberchicourt avec la finalisation du programme d'équipement.

Les sorties correspondent essentiellement à des mises au rebut et à la vente d'un bâtiment à PESSAC.

1.1.3 Immobilisations financières

En 2025, la Fondation a procédé à la sortie de 15 M€ du Compte sur Livret afin de les placer sur deux produits structurés, dans l'objectif d'accroître le rendement global du portefeuille. Au titre des SCPI, l'exercice a été impacté par une dépréciation de parts avec une moins-value latente de 622 K€.

La contribution à l'effort à la construction a été déclarée sous forme de prêt et participe à l'augmentation des immobilisations financières à hauteur de 929 K€. Ce prêt sera remboursé à une échéance de 20 ans.

1.2 Créances usagers et comptes rattachés

Eléments (en K€)	31/12/2024	Changement de périmètre	31/12/2025	Variations en K€	Variations en %
Valeur brute	31 035	704	35 731	4 695	15%
Dépréciation	(6 113)	(74)	(6 847)	(734)	12%
Total	24 923	630	28 883	3 961	16%

Eléments (en K€)	31/12/2024	Changement de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2025
Tiers douteux	4 948	74	2 487	1 827	5 682
Art. 58 Aveize	1 165	-	-	-	1 165
Total	6 113	74	2 487	1 827	6 847

L'augmentation des créances de +4.695 K€ s'explique principalement par la notification en fin d'exercice de produits complémentaires sur les dotations soins ARS (+1.242 K€) des ESSMS et à des nouveaux financements de l'Assurance maladie pour les établissements sanitaires (+1.874 K€).

Le délai de règlement des résidents payants est passé de 22 jours à fin 2024 à 24 jours à fin 2025. Les dépréciations des créances progressent de +734 K€ (+12%) pour s'établir à 6.847 K€ à fin 2025.

1.3 Autres créances

Eléments (en K€)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en K€	Variations en %
Etat	1 083	1 365	-282	-21%
Fournisseurs	1 455	1 613	-158	-10%
Organismes sociaux	119	55	64	116%
Personnels	4 077	4 758	-682	-14%
Subventions à recevoir	383	880	-497	-56%
Divers	3 468	3 479	-11	0%
Total	10 585	12 151	-1 567	-13%

Les autres créances regroupent principalement les remboursements attendus pour les formations (Etat), les créances fournisseurs, les IJSS et IJ Prévoyance à recevoir (Personnel), et divers produits à recevoir (subventions et remboursements d'assurance).

1.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des charges liées à des redevances et licences informatiques (1 M€) et aux « autres achats et services extérieurs ».

1.5 Valeurs mobilières de placement

En 2025, la Fondation n'a plus de valeurs mobilières de placement à son actif.

1.6 Disponibilités

La trésorerie (nette des emprunts et dettes à moins d'un an) s'établit à 55.6 M€ au 31 décembre 2025, en retrait de 7.5 M€ par rapport à l'exercice précédent. Ce retrait s'explique par un transfert de la trésorerie court terme vers des placements à plus long terme en immobilisations financières.

2 Compléments d'informations sur le bilan - passif

2.1 Fonds propres, réserves et autres fonds

Eléments (en K€)	31/12/2024	Changement de périmètre	Montant global après changement de périmètre	Affectation de résultat	Augmentation	Reprise	31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	62 757	141	62 897	-	37	-	62 934
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	79 186	5 669	84 855	-	3 602	- 252	88 205
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	46 476	5 246	51 721	-	3 602	- 250	55 073
Report à nouveau	- 74 588	- 7 653	- 82 241	2 481	-	- 3 349	- 83 109
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	189	- 6 610	- 6 421	1 431	-	- 5 751	- 10 742
Excédent ou déficit de l'exercice	2 481	-	2 481	- 2 481	-	-	5 985
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 431	-	1 431	- 1 431	-	-	5 834
Situation nette	69 836	(1 843)	67 993	(0)	3 639	- 3 602	74 015
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	13 009	725	13 734	-	2 100	- 2 027	13 807
Provisions réglementées	4 123	91	4 215	-	290	- 143	4 361
Total	86 969	- 1 027	85 942	- 0	6 029	- 5 772	92 183

Les ESSMS gérés par des personnes morales de droit privé à but non lucratif, bénéficient de financements publics de la part de leurs autorités de tarification et sont soumis de ce fait à une réglementation spécifique prévue par le CASF. La notion de report à nouveaux, de réserves sous gestion contrôlée est consécutive à l'obtention majoritaire de financements publics (Conseils départementaux, ARS) pour les établissements médico sociaux et entraîne un enregistrement dans des comptes spécifiques. Ces réserves sont restituables dans certains cas à des collectivités publiques notamment.

L'affectation du résultat excédentaire de 2.481,4 K€ de 2024 se répartit, conformément à la délibération retenue par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 avril 2025, entre un excédent de 1.431 K€ sous gestion contrôlée d'une part et un excédent de 1.050 K€ d'autre part.

Les fonds propres sans droit de reprise sont constitués à fin 2024 du fonds de dotation pour 19,1 M€ et de 43,8 M€ d'autres fonds sans droit de reprise. La fusion avec les associations AFA et APMMJL de récupérer un stock de 141 K€ d'autres fonds sans droit de reprise. L'augmentation annuelle des apports de 37 K€ est consécutif aux conditions précisées dans la convention de réservation de lits passée entre Partage et Vie et la Mutuelle Générale en 2005 lors de la reprise de l'EHPAD de Jouarre. Les effets de cette convention se termineront en 2035.

Le montant global des réserves est de 88,2 M€ dont 50,1 M€ de réserves sous gestion contrôlée. Le report à nouveau de -83,1 M€ se répartit entre un total de report-à-nouveau non contrôlé de - 72,4 M€ et d'un report-à-nouveau contrôlé de -10,7 M€.

Eléments (en K€)	31/12/2024	Changement de périmètre	Augmentation	Reprise	Montant global hors résultat N	Résultat 2025	31/12/2025
Dt Fd de dotation	19 105	-	-	-	19 105	-	19 105
Dt Situation nette non contrôlée	1 135	- 479	37	2 399	3 092	150	3 243
Dt Situation nette sous contrôle	49 596	- 1 364	3 602	- 6 001	45 832	5 834	51 667
Situation nette	69 836	- 1 843	3 639	- 3 602	68 029	5 985	74 014

La situation nette des fonds propres non contrôlés de Partage et Vie s'améliore de 2.2 M€ et s'établit à fin 2025 à 3.3 M€.

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat comptable	5 985	2 481
Reprise du résultat antérieur	-	-
Excédent ou déficit effectif global	5 985	2 481
Dont résultat effectif sous gestion propre	150	1 051
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	5 834	1 431
Situation nette	5 985	2 481

2.2 Fonds dédiés

Eléments (en K€)	31/12/2024	Changement de périmètre	Report des ressources non utilisées	Transferts à réaliser sur les nouvelles ressources affectées et reclassements	31/12/2025
Dons et legs	248	138	16	(79)	196
Concours publics	20 688	260	8 127	(4 354)	24 721
Subventions et autres	1 219	-	377	(465)	1 256
Total	22 155	398	8 521	(4 898)	26 174

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Le poste « concours publics » est spécifique aux établissements médico-sociaux. L'augmentation de 8.127 K€ correspond à la part de crédits non pérennes obtenus sur l'exercice et venant compenser des charges futures. A fin 2025, le stock des fonds dédiés « concours publics » est affecté pour 58% à des projets d'investissement qui compenseront à l'avenir des charges d'amortissements et pour 42% à des projets qui compenseront des charges d'exploitation futures. Les principaux reports de l'exercice sont précisés au paragraphe §3.5.

Le poste « subventions et autres » est notamment utilisé pour les fonds dédiés des fondations sous égide, pour des subventions obtenues par des établissements sanitaires et celles obtenues par des établissements médico-sociaux dans le cadre des plans d'aides à l'investissements du quotidien.

2.3 Provisions pour risques et charges et autres

Eléments (en K€)	31/12/2024	Changement de périmètre	Augmentations	Reprises	Reclassement	31/12/2025
Prud'hommes	1 200	172	154	650	-	925
Fournisseurs	91	-	-	-	-	91
Autres risques	4 601	57	65	140	-	4 583
Gros entretiens	714	-	58	89	-	683
Divers	1 400	-	-	-	-	1 400
Total	8 006	228	276	879	-	7 682

L'augmentation de 228 K€ est consécutive à la fusion avec les associations AFA et APMMJL. Le poste « autres risques » englobe notamment une provision au titre des indemnités de congés payés sur maladie des salariés. En dehors de cette fusion, il n'y a pas d'éléments significatifs constatés sur l'exercice. Le poste « divers » englobe une provision de 1,3 M€ liée au coût de sortie du bâtiment du site d'Ecaillon dans le cadre d'une négociation avec le bailleur SIA.

2.4 Emprunts et dettes

Eléments (En K€)	Valeur brute au 31/12/2025	Moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires				
Emprunts bancaires	10 727	1 077	3 612	6 038
Concours bancaires autorisés	1 932	1 932	-	-
Intérêts courus à payer	11	11	-	-
Emp.& dettes auprès des Ets de crédit	12 670	3 020	3 612	6 038
Prêts octroyés par des CRAM	-	-	-	-
Prêts octroyés par des Conseils généraux	-	-	-	-
Prêts octroyés par des caisses de retraites	463	118	193	153
Emp.& dettes conditions particulières	463	118	193	153
Intérêts courus non échus	147	147	-	-
Dépôts de garantie versés par les résidents	11 084	-	-	11 084
Emp.& dettes financières diverses	11 231	147	-	11 084
TOTAL	24 364	3 285	3 805	17 275

La hausse de l'encours brut des emprunts sur l'exercice s'explique principalement par la fusion des associations AFA & APMMJL avec Partage et vie, ayant entraîné la reprise de 7.215 K€ de dettes bancaires, dont 6.921 K€ au titre de prêts immobiliers.

Eléments (En K€)	valeur brute au 31/12/2024	Changement de périmètre ⁽¹⁾	remboursement de capital	valeur brute au 31/12/2025
Emprunts bancaires	4 742	7 215	1 230	10 727
Emprunts non bancaires	552	70	159	463
TOTAL	5 294	7 285	1 389	11 190

(1) 100% reprise AFA/APMMJL

Les dépôts de garantie versés par les résidents augmentent sur l'exercice de 974 K€ dont 594 K€ au titre du changement de périmètre.

2.5 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs (En K€)	Factures reçues	Factures échues*	Factures non échues	Factures non parvenues	Total au 31/12/2025
Biens & Services	25 241	3 247	21 994	4 728	29 969
Immobilisations	1 806	-	1 806	12	1 818
Total	27 047	3 247	23 800	4 740	31 787

* au-delà de 60 jours, date de facture

En 2025, les dettes fournisseurs sont en baisse de 256 K€ par rapport à 2024.

2.6 Dettes fiscales et sociales

Eléments (En K€)	31/12/2025	31/12/2024	Variations en K€	Variations en %
Formation continue	1 870	1 735	134	8%
Taxe sur les salaires	2 057	1 905	153	8%
Autres taxes	711	1 202	-491	-41%
Dettes fiscales	4 638	4 842	-204	-4%
Congés / RTT / CET	29 245	26 551	2 695	10%
Sécurité sociale / retraite	14 770	14 162	608	4%
Prévoyance / mutuelle	3 567	3 245	322	10%
Comités d'établissements	554	643	-89	-14%
Autres charges sociales	6 296	5 230	1 067	20%
Dettes sociales	54 432	49 830	4 602	9%
Total	59 070	54 672	4 398	8%

L'évolution du périmètre d'établissements et l'évolution des rémunérations sont les principaux éléments expliquant la hausse des dettes sociales.

2.7 Autres dettes

Ce poste regroupe principalement les avances obtenues de nos financeurs, de nos mutuelles, de nos résidents et patients. Dans le cadre des bénéficiaires du régime de l'aide sociale, Partage et Vie est assimilé à un tiers collecteur. L'augmentation du poste de 3,5 M€ s'explique notamment par un financement non reconductible de l'ARS de 2,6 M€ d'une part et affecté au financement de la reconstruction de l'EHPAD de Strasbourg. Il est convenu, en accord avec l'ARS Grand Est, que ce financement sera reversé au bailleur social Axentia propriétaire du bâtiment et par une augmentation des sommes à reverser aux conseils départementaux de 1,3 M€, au titre de l'aide sociale hébergement d'autre part.

2.8 Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2025, les produits constatés d'avance restent stables par rapport à 2024 et s'élèvent à 3 201 K€ dont 2.358 K€ pour le Siège et 843 K€ pour les établissements.

- Les 2.358 K€ sur le SIEGE sont affectés pour 174 K€ à des projets informatiques, pour 304 K€ au projet ESMS numérique et 1.876 K€ sont alloués au fond des travaux de l'EHPAD de Dinard ;
- Et 843 K€ sur les établissements, dont 389 K€ concerne l'établissement de téléassistance de Naves. Ces PCA sont liés au « surcoût » induit par les sorties d'actifs en cas de non-renouvellement de la délégation de services publics. Ce montant prend également en compte 143 K€ pour l'EHPAD de Saint-Georges de Didonne au titre d'une facturation anticipée de 2026.



3 Compléments d'informations sur le compte de résultat

Dans le cadre de la modernisation des états financiers, des compléments d'information sur le compte de résultat sont apportés afin d'expliquer les variations annuelles.

3.1 Ventes de prestations de service

Natures (en K€)	Année 2025	Année 2024	Variations en K€	Variations en %
Ventes de prestations de service	177 958	11 483	166 475	NS
Dont activité médico-sociale (Privé)	172 785	5 880	166 905	NS
Total	177 958	11 483	166 475	NS

Les financements « privés » sont les produits facturés directement aux résidents ou usagers et ont été reclassés en 2025 en vente de prestations de service alors qu'ils étaient historiquement en concours publics (Dotations et produits de la tarification). Ce reclassement de poste est d'un montant de 163 M€. Retraité de ces 163 M€, le stock annuel serait de 15 M€.

Ces produits de 178 M€ concernent pour 95% les établissements pour personnes âgées, dont 13,2 M€ au titre du changement de périmètre.

3.2 Concours publics et subventions d'exploitation

Natures (en K€)	Année 2025	Année 2024	Variations en K€	Variations en %
Dotations et produits de la tarification	358 798	479 750	-120 953	-25%
Dont activité médico-sociale (Public)	305 443	429 449	-124 006	-29%
Subventions d'exploitation	5 202	3 955	1 247	32%
Total	363 999	483 705	-119 705	-25%

La variation entre 2024 et 2025 s'explique notamment par le retrait via un reclassement de 163 M€ de certains produits de la tarification des personnes privées vers le poste « ventes et prestations de services » (cf. paragraphe §3.1), par l'augmentation du périmètre des ESSMS (17 M€ sur le périmètre des personnes âgées) et par le développement de certaines activités.

3.3 Dons

La Fondation constate l'obtention de dons et legs à hauteur de 178 K€ dont 71 K€ issus des appels à la générosité du public de la Fondation Partage et Vie et 107 K€ de dons spontanés à destination des programmes des fondations sous égide hébergées chez Partage et Vie.

3.4 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

L'analyse du poste se présente comme suit :

Natures (en K€)	Année 2025	Année 2024	Variations en K€	Variations en %
Reprises sur dépréciations	1 827	1 588	238	15%
Reprises sur provisions	829	654	175	27%
Reprises sur transfert de charges	0	8 148	-8 148	-100%
Total	2 656	10 390	-7 734	-74%

Les reprises sur dépréciations de créances de 1.827 K€ sont pour partie compensées par la constatation de pertes irrécouvrables à hauteur de 730 K€.

Les reprises sur provisions concernent principalement des résolutions de contentieux personnels et des reprises de provisions au titre de congés payés maladie.

Les « reprises sur transfert de charges » sont enregistrées en « autres produits » en 2025.

3.5 Utilisations des fonds dédiés

Conformément aux engagements pris à l'égard des financeurs, l'utilisation des fonds dédiés atténue l'impact des charges de l'exercice. Pour la fondation, il s'agit principalement de ressources obtenues par les tiers financeurs que sont les Agences Régionales de Santé. Ainsi l'utilisation des fonds dédiés affectés à de l'investissement vient atténuer l'impact des charges d'amortissements des biens concernés et l'utilisation des fonds dédiés affectés à l'exploitation concerne principalement des reprises de CNR affectés à des charges de formations ou à des surcoûts de personnels. Le poste est stable entre 2024 et 2025.

3.6 Autres produits

Le détail des « autres produits » se présente comme suit :

Natures (en K€)	Année 2025	Année 2024	Variations en K€	Variations en %
Remboursement de frais de formation	3 873	-	3 873	NS
Remboursement IJ prévoyance	3 736	-	3 736	NS
Autres produits	2 691	703	1 988	NS
Total	10 299	703	9 597	NS

Pour rappel en 2024 ces produits étaient intégrés dans le 3.4 (reprises sur amortissements, dépréciations et provisions). On entend par autres produits les « reprises sur transfert de charges ».

3.7 Autres achats et charges externes

Natures (en K€)	Année 2025	Année 2024	Variations en K€	Variations en %
Services extérieurs	67 619	64 000	3 619	6%
Autres services extérieurs	67 950	63 466	4 484	7%
Achats non stockés de matières et fournitures	30 312	29 287	1 025	3%
Formations hors cotisations	1 943	1 976	-33	-2%
TOTAL	167 823	158 728	9 095	6%

Impact par nature de la croissance externe :

Natures (en K€)	Année 2025	Dont AFA et APMMJL
Services extérieurs	67 619	3 413
Autres services extérieurs	67 950	2 522
Achats non stockés de matières et fournitures	30 312	2 646
Formations hors cotisations	1 943	105
TOTAL	167 823	8 686

L'augmentation du poste « Autres achats et charges externes » s'explique principalement par l'évolution du périmètre pour 8,7 M€.

3.8 Salaires

Nature (en K€)	Année 2025	Année 2024	Variations en K€	Variations en %
Rémunération Personnel	229 851	209 516	20 336	10%
Provisions pour charges de personnel (CP-RTT...)	2 302	1 591	711	NS
Total	232 153	211 107	21 046	10%

A périmètre constant, l'augmentation des salaires et traitements est de 7,6 M€. Les nouveaux établissements intégrés en 2025 pèsent pour 13,4 M€ sur l'exercice.

L'augmentation des provisions pour charges de personnel (CP-RTT...) s'explique par une augmentation du stock de jours provisionnés (+13.364 jours dont +8.266 jours consécutifs au changement de périmètre).

3.9 Dotations aux amortissements et dépréciations, dotations aux provisions

Natures (en K€)	Année 2025	Année 2024	Variations en K€	Variations en %
Dotations aux amortissements	13 662	11 790	1 872	16%
Dotations aux provisions	276	1 480	-1 204	-81%
Dotations aux dépréciations	2 533	1 738	795	46%
Total	16 472	15 008	1 464	10%

La variation du poste s'explique pour 1.2 M€ par l'évolution du périmètre dont l'amortissement de biens immobiliers.

3.10 Reports en fonds dédiés

Il s'agit de la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'ont pu être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard. Ces ressources sont comptabilisées au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « report en fonds dédiés ».

En 2025, nous constatons une baisse de +1,2 M€ sur le poste. Pour rappel, l'exercice 2024 était fortement doté, notamment au titre des financements non pérennes pour l'extension des deux MAS de La Bassée et de Loos.

3.11 Résultat financier

Les produits financiers de 1.434 K€ se répartissent principalement comme suit :

- Des produits d'intérêts financiers pour 670 K€ issus de placements en Comptes sur livrets (CSL), Comptes à terme (CAT) et rémunération de compte courant ;
- Des produits financiers de participations pour 458 K€ ;
- Des produits de Sicav monétaires pour 300 K€.

Les charges financières de 2.040 K€ prennent notamment en compte une dépréciation sur les SCPI combinée à un ajustement de leur valeur de retrait et des charges d'intérêts sur emprunts.

3.12 Résultat exceptionnel

Avec l'application du règlement ANC 2022-06 en 2025 et du fait du règlement ANC 2019-04 (IR3 de l'article 131-3), le résultat exceptionnel de 148 K€ est consécutif à des dotations et reprises de provisions règlementés et concernent les établissements médicaux-sociaux et sanitaires. Par conséquent, le comparatif 2024/2025 n'est pas analysé du fait de la redéfinition du résultat exceptionnel.

4 Fondations abritées

Bilan et compte de résultat

4.1 Bilan

ACTIF			PASSIF		
Postes en K€	2025	2024	Postes en K€	2025	2024
Disponibilités	128	183	Fonds dédiés	33	184
Immobilisations	-	1	Subventions d'investissements	-	-
Produits à recevoir	-	-	Charges à payer	95	-
Avances et Acomptes Fournisseurs	-	-			
Total	128	184	Total	128	184

A fin 2025, la Fondation Partage et Vie abrite deux fondations sous égide (« Innovation et Handicap » et « Vivre longtemps »). Les faits marquants sont les suivants :

- La FSE Vivre Longtemps a réalisé une reprise de fonds dédiés à hauteur de 130 K€. Elle a accordé deux nouveaux soutiens financiers en faveur de l'Institut Professeur Baulieu pour ses activités de recherche sur le vieillissement pour 220 K€ dont 125 K€ versés en 2025 et 95 K€ pour début 2026.
- Une reprise de fonds dédiés de 22 K€ a été opérée pour la FSE Innovation et Handicap afin de poursuivre le développement de son outil Mobi'Job en 2025. Elle a également alloué à l'association Down Up un soutien financier de 20K€ pour son projet d'application mobile Jase'Up, intégrant notamment des fonctionnalités de Mobi'Job.

4.2 Compte de résultat

CHARGES			PRODUITS		
Postes en K€	2025	2024	Postes en K€	2025	2024
Financements de projets	240	120	Versements affectés	107	127
Frais de gestion	3	4	Reprise de Q/P de subventions	-	-
Autres frais	15	-	Autres produits	-	-
Dotations aux amortissements	1	1	Report ressources exercices antérieurs	152	1
Engagements à réaliser	-	3			
Total	259	128	Total	259	128

Conformément aux conventions passées avec les Fondateurs, la Fondation a prélevé 3 K€ au titre des frais de gestion en 2025.

5 Autres informations

5.1 Ventilation des effectifs salariés de la Fondation

Les données présentées dans les tableaux ci-dessous s'entendent en personnes physiques.

Catégories	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Non cadres	5 934	6 136	6 508	5,7%
Cadres	600	634	700	9,4%
Hommes	850	852	911	6,5%
Femmes	5 684	5 918	6 297	6,0%
Contrats à durée indéterminées	5 412	5 490	5 929	7,4%
Contrats à durée Déterminées	1 122	1 280	1 279	-0,1%
Etablissements et services	6 340	6 572	6 993	6,0%
Siège	194	198	215	7,9%
Total	6 534	6 770	7 208	6,1%

Effectifs du siège :

Effectifs	2023	2024	2025
Services centraux	175	180	200
CAR	19	18	15
Total	194	198	215

5.2 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée aux membres du conseil d'administration de Partage et Vie.

Dans le cadre de l'application de l'article L 612-5 du code du commerce et des articles L 313-25 et R 314-59 du code de l'action sociale et des familles, le commissaire aux comptes présente les conventions passées directement ou par personne interposée, entre Partage et Vie :

- Et les administrateurs et les personnes morales ayant des administrateurs communs,
- Et, les cadres dirigeants et directeurs d'établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires, ont fait l'objet d'une information au Commissaire aux comptes lequel établi son rapport spécial.

5.3 Contributions des bénévoles

Ces prestations ne sont pas valorisées en 2025.

Il s'agit principalement du temps consacré par les membres du conseil d'administration, les membres des comités de gestion des Fondations sous égide et les bénévoles dans les établissements.

5.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 114 000 € TTC.

5.5 Engagements hors-bilan

5.5.1 Engagements reçus

Eléments (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts garantis	7 677	2 037
Total	7 677	2 037

Il s'agit d'emprunts immobiliers garantis notamment par des conseils départementaux. Dix emprunts sont garantis à fin 2025 dont quatre au titre des fusions des associations AFA et APMMJL avec la Fondation Partage et Vie.

5.5.2 Engagements donnés

Eléments (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Engagement au titre des indemnités de fin de carrière	11 269	10 965
Réservations de lits et places	9 115	9 805
Total	20 385	20 770

En décembre 2020, l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee), qui a la charge de l'interprétation des textes IFRS, a été saisi sur la manière dont devait être calculé l'étalement des droits, en référence aux paragraphes 70-74 de la norme IAS 19 consacrée au traitement des engagements sociaux. L'interprétation de l'IFRIC, validée par l'IASB (International Accounting Standards Board) en mai 2021, amène à une nouvelle méthode de calcul ayant un impact à la baisse sur la valeur de nos engagements d'indemnité de fin de carrière (IFC). Il est rappelé que les engagements au titre des indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisés.

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées sur la base des principaux paramètres techniques :

- Taux d'actualisation : 4,03% ;
- Table de mortalité : INSEE 2019-2021 ;
- Taux d'augmentation des salaires : 3% ;
- Age de départ à la retraite : 64 ans ;
- Taux de charges sociales : 50%.

Le montant de l'engagement actualisé par Accenture s'établit à 11,3 millions d'euros. La hausse s'explique principalement par l'évolution du périmètre de la Fondation.

Les réservations de lits et places sont consécutives à des subventions reçues et les emprunts accordés à taux préférentiel à la Fondation. Ces financements ont pour contrepartie des droits de placements prioritaires donnés à des tiers pour des lits dans les établissements de la Fondation. Depuis 2022, l'Agirc-Arrco a arrêté le dispositif de droit réservataire pour le financement de l'habitat des seniors et des personnes âgées sur les territoires.

